



Ville de Bernay
Délibération : 06
Conseil du 04 septembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020 -

Délibération n° 46-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoirs : Camille DAEL à Céline MENANT, Sabrina BECHET à Mickaël PEREIRA, Thierry JOSSÉ à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Nathalie PERRET.

Absents : Camille DAEL, Sabrina BECHET, Thierry JOSSÉ, Julien LEFEVRE, Sandrine BOZEC, Antonin PLANCHETTE, Frédérique PARIS (sortie momentanément à 19h44).

Date de la convocation : 28 août 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ET DETERMINATION D'UNE LISTE DE MEMBRES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) intervient en matière de fiscalité directe locale et notamment :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

Son rôle est consultatif.

A chaque renouvellement municipal, la CCID doit être renouvelée intégralement dans les deux mois suivants les élections.

Pour ce faire, une liste de membres doit être proposée à l'administration fiscale, en nombre double, répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires. Cette liste doit être établie à l'issue d'une délibération du conseil municipal.

Après vérification des conditions requises, l'administration fiscale procède à la désignation des commissaires à partir de cette liste et le maire est alors chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

La CCID de Bernay est composée de 9 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 8 commissaires.

Pour cela, il est nécessaire de nommer 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Devant être proposée en nombre double, la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comprendre 32 noms (16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants).

Pour être désigné membre de la CCID, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et de proposer à l'administration fiscale fiscaux chargée de la désignation des commissaires, une liste de contribuables au nombre de 16 noms au titre des commissaires titulaires et de 16 noms au titre des commissaires suppléants, qui seront appelés à former ladite commission.

DÉLIBÉRATION :

VU le renouvellement intégral du conseil municipal en date du 28 juin 2020 ;

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :
(Madame Frédérique PARIS, sortie momentanément à 19h44, n'a pas participé au vote).

- **DE CREER** la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **DE PROPOSER** à l'administration fiscale, la liste des membres définie ci-dessous, composée de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants afin de siéger au sein de cette Commission Communale des Impôts Directs.

Commissaires titulaires :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1. Madame Annick LEFEVRE | 9. Monsieur Gérard DUBUCHE |
| 2. Monsieur Pascal BARRÉ | 10. Monsieur Gilles FRANCOIS |
| 3. Monsieur Jean-Luc GERMAIN | 11. Monsieur Claude MARENT |
| 4. Monsieur Jean-Claude CRIBIER | 12. Monsieur Jean-Claude MARY |
| 5. Monsieur Dominique BÉTOURNÉ | 13. Monsieur Pascal DIDTSCH |
| 6. Monsieur Thierry JOSSÉ | 14. Monsieur Hugues CANTEL |
| 7. Madame Claudine HEUDE | 15. Monsieur Jacky LARSONNEUR |
| 8. Monsieur Jérôme VARANGLE | 16. Madame Monique BINET |

Commissaires suppléants :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Madame Brigitte DUBOIS-RAMBERT | 9. Monsieur Jean-Claude DUCREUX |
| 2. Monsieur François VANFLETEREN | 10. Monsieur Daniel SAMSON |
| 3. Madame Françoise TURMEL | 11. Monsieur Jean-Charles LEMOINE |
| 4. Monsieur Jean-Claude LEBELLOIS | 12. Monsieur Sébastien CATTÉ |
| 5. Monsieur Philippe RENAULT | 13. Monsieur François ROBILLARD |
| 6. Monsieur Laurent MONTHULÉ | 14. Monsieur Jacques GOSSELIN |
| 7. Madame Maud DE VELDER | 15. Monsieur Alexandre MAUDUIT |
| 8. Madame Chantal HERVIEU | 16. Monsieur Michel RONDOT |

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/09/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

